

**PROGRAMME ET REGLEMENT
DE LA BOURSE AUX ARMES DE CREMIEU
LE DIMANCHE 01 SEPTEMBRE 2024**

**Samedi 31 Aout 2024 : à partir de 14 h 00 : accueil des premiers exposants
19 h 00 fermeture des portes, mise en place gardiennage**

Dimanche 01 septembre 2024:

6h00 : Installation des exposants

6h30-8h00 : café et croissants offerts à la buvette

8 h 00 : Ouverture de la bourse au public

12 h 00 : Vente de sandwich. Il n'y aura pas de repas chauds.

**16 h 00 : Fin de la bourse aux armes
et début du démontage des stands**

A noter les articles suivants du règlement, très importants :

1 - EMPLACEMENTS :

L'attribution des emplacements sera faite en tenant compte de la date de réception des dossiers d'inscription ; toutefois, les organisateurs ne pouvant garantir un même emplacement d'une année sur l'autre, nous ferons pour le mieux afin de vous donner le maximum de satisfaction. Toute demande d'inscription non accompagnée du chèque de réservation sera mise sur une liste d'attente afin de ne pas pénaliser des **dossiers complets**.

2 - DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription pour la durée de la bourse sont cette année de **25 € ttc par table** (2m x 0.80) installée le dimanche matin, **28 € pour les tables installées la veille** (25 €+3 € de gardiennage). Les chèques seront établis à l'ordre de « FNAC Région Lyonnaise ».

Pour faciliter votre trésorerie, les chèques ne seront pas mis en recouvrement avant le 03 septembre 2024.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour respecter la législation en vigueur, seules seront admises les catégories d'armes autorisées par la loi, et chaque exposant devra se munir de toutes les autorisations ou déclarations en cours de validité. (prière de nous adresser la photocopie de cette autorisation en même temps que l'inscription) (3 - 5 - 7)

Conformément à l'arrêté préfectoral N° 98-4657 du 7 juillet 1998, modifié par l'arrêté préfectoral N° 99-5032 du 6 juillet 1999, les particuliers non patentés occasionnels devront obligatoirement remplir une attestation ci-jointe spécifiant sur l'honneur qu'ils ne participent pas à plus de deux manifestations par an. Pour la bonne organisation de la manifestation, les demandes d'inscription et attestations devront nous parvenir dès que possible et la clôture sera sans préavis, dès que la salle sera complète, les demandes étant nombreuses.

Les réservations ne seront effectives et enregistrées qu'accompagnées des bulletins d'inscription dûment remplis et accompagné du chèque de règlement à l'ordre de : « FNAC Région Lyonnaise » (4)

4 - ASSURANCES :

L'assurance "vol, incendie, bris," couvrant les objets exposés est à la charge de l'exposant. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dégradation des objets exposés et des véhicules garés sur le site. L'exposant non assuré renonce à tout recours contre les organisateurs (2)

5 - SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE : La fermeture de la bourse aux armes pour installation le samedi soir est fixée à 20H00. Comme les années précédentes, nous ferons appel aux services d'une entreprise de gardiennage la nuit précédant la manifestation. Cette prestation sera à la charge des exposants s'installant le samedi soir, cela à raison de **3 € supplémentaire par table**.

6 - FIN DE LA BOURSE AUX ARMES :

La fermeture de la bourse aux armes est fixée à 16 H 00.

Il est expressément demandé à chacun de respecter cet horaire avant de commencer à remballer, ceci dans l'intérêt de tous, et avec la bonne volonté de chacun. (8)

7 - PRIX D'ENTREE :

Le prix d'entrée pour les visiteurs est de 4 € par personne

- gratuité pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés,
- gratuité pour les handicapés (accès réglementaire)

8 - RESTAURATION :

Un buffet-buvette sera à votre disposition de 6 H 30 à 17 H 00 - Le matin, une boisson chaude et un croissant seront offerts à chaque exposant et aux personnes les accompagnant. Des sandwiches et boissons vous seront proposés à la vente.

9 - GENERALITES :

En cas d'empêchement, l'exposant devra informer les organisateurs dans les plus brefs délais par téléphone et confirmer son désistement par courrier. Sans information, les sommes versées resteront acquises à la FNAC Lyon.

Un badge sera remis aux exposants et à leurs assistants. Merci de les rendre avant le départ.

Par mesure de sécurité, **TOUTE VENTE DEVRA ETRE ACCOMPAGNEE D'UNE FICHE DE SORTIE** mentionnant l'objet et son prix, qui devra être présentée au contrôle de sortie.

10- La participation de tout exposant entraîne l'acceptation du présent règlement

11 - HEBERGEMENT :

Hières/Amby : *Hôtel du Val d'Amby* ** - Place de la République tél : 04 74 82 42 68

A Pont de Chéruy : *Hôtel Bergeron* ** - NN - 3, Rue Griffard tél : 04 78 32 10 08

A Crémieu, *Auberge de la Chaite* ** - Place des Tilleuls - tél : 04 74 90 76 63

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter aussi

l'Office de Tourisme de Crémieu, 5 Place de la Nation, Charles de Gaulle, 38460 CREMIEU

BP 63, ouvert de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 - Tél : 04 74 90 45 13,

Un personnel très compétent et accueillant se fera un plaisir de vous renseigner.

12 - ACCES à CREMIEU: Depuis l'autoroute A 42 : sortie à Ambérieu, par Lagnieu, la Balme les Grottes et Crémieu par la **D 65** - Depuis l'autoroute A 43 : Sortie **Isle d'Abeau Est** direction Crémieu par la **D 522 et 517**, ou sortie **Isle d'Abeau Ouest** direction Crémieu par la **D 65**

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS : Ils sont à adresser dès que possible, à :

Mr Daniel FAVARD

ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE

Président Fnac Lyon

138 Route de Charpenay- 38110 Saint Didier de la Tour

Tél : 06.14.38.17.18

E.mail : dfavard@hotmail.fr ou fnac.chasseurs@gmail.com

RENSEIGNEMENTS : merci de privilégier les courriels (courriers mail)

Le président Daniel FAVARD,

FEUILLE D'INSCRIPTION

BOURSE AUX ARMES de CREMIEU du 01 SEPTEMBRE 2024

organisée par

La Fédération des Amicales Chasseurs région lyonnaise
Amicale des Diables Bleus de Saint Priest
Amicale des anciens du 8° BCP

Fiche de renseignements à remplir obligatoirement par tous les participants

loi du 30/11/87, décret 86-1039 et 88_1040 du 14/11/88

*** Tous ces renseignements sont indispensables pour remplir le registre et la bonne organisation de la Bourse**

*NOM : PRENOM.....

*RAISON SOCIALE

*ADRESSE

.....

*Code Postal Ville *

Adresse mail :

N° de téléphone : Portable:.....

Pour les documents ci-dessous, merci de bien noter le N°, lieu et date de l'autorité de délivrance

* Registre des Métiers N° :délivré par :..... le : .. / .. /

* Registre du commerce N° :délivré par : le : .. / .. /

* Carte d'identité N° :délivrée par : :.....le : .. / .. /

*Professionnel : OUI - NON - (Rayer la mention inutile)

RESERVATION des TABLES

Tables de 2 m x 0.80 uniquement

Prix de la table : 25 € (soit 12.50 € / ml)

28 € (si installation le samedi après 14h.)

(fermeture de la salle à 20h, société de gardiennage, réouverture à **6h00**)

*Réservation :table(s) à 25 € =€ (6)

*Si installation le samedi :

*Réservation :table(s) à 28 € =€ (6)

Réglé par chèque N°à l'ordre FNAC région lyonnaise.

Votre spécialité de matériel :.....

Vos préférences d'emplacements (1) :

.....

Afin de préparer les badges nominatifs à l'avance : Indiquez nous les noms des personnes qui seront présentes à votre stand en plus de vous :

.....

.....

(1) – dans la limite de nos possibilités, et dans l'ordre de réception des inscriptions. Les demandes de dos au mur ne sont pas extensibles et nous regrettons de ne pas pouvoir toutes les satisfaire

(2) - les matériels et marchandises exposés sont assurés par les exposants, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols ou détériorations éventuelles.

(3)- Il est rappelé aux exposants que les armes et munitions présentées, ainsi que tous les objets, sont sous leur entière responsabilité et qu'ils doivent respecter la dernière réglementation des armes en vigueur.

(4)- les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications au programme établi, pour le bon déroulement de la manifestation.

(5) - les exposants seront vigilants à bien être en possession de leurs documents administratifs relatifs à leur activité.

(6) – les exposants ayant demandé un grand métrage que nous ne serions pas en mesure de satisfaire complètement en seront avisés préalablement afin de prévoir le matériel en conséquence

(7)- Pour les marchands qui présentent des armes de 5ème et 7 ème catégories, joindre impérativement une photocopie de l'autorisation préfectorale en cours de validité.

Je, soussigné:certifie avoir reçu et accepte le règlement de la bourse aux armes de collection de CREMIEU du 01 septembre 2024.
Je m'engage, dans l'intérêt de tous, à ne pas commencer à remballer mon matériel avant 16 H 00

Ale.....2024

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Cachet de la société

Au verso attestation à remplir par les non professionnels.

ATTESTATION pour les NON PROFESSIONNELS

Je soussigné,

Nom.....Prénom.....

Adresse :

.....

Code postal..... Ville.....

Atteste sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus d'une vente au déballage au cours de l'année précédant la Bourse aux armes de la FNAC Région Lyonnaise qui doit avoir lieu à Crémieu le 01 septembre 2024.

Je déclare avoir pris connaissance de l'arrêté N° 98-4357 du 7 juillet 1998 relatif à l'accès des vendeurs occasionnels aux manifestations publiques organisées en vue de vente ou de l'échange d'objets mobiliers et être domicilié à l'adresse ci-dessus. Mes objets personnels seront acheminés sur place à l'aide du véhicule suivant :

Marque :..... Immatriculé :.....

Fait à :.....le :.....2024

Signature :